BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 19

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUÇON

Ventes et cessions

951 747 641 RCS Montluçon.
COM MAISON.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 3, Avenue Marx Dormoy, 03100 Montluçon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : 919 212 167 RCS Montluçon. COMPRIX ISS. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 5 000,00 EUR. Adresse : 3 Avenue Marx Dormoy, 03100 Montluçon. Commentaires : Avis de renonciation au projet commun de fusion simplifiée. Société absorbante : COM MAISON - Forme : SAS - Adresse du siège : 3 Avenue Marx Dormoy, 03100 Montluçon - Capital : 5 000,00 euros - Numéro unique d'identification : 951 747 641 - Lieu d'immatriculation : Montluçon. Société absorbée : COMPRIX ISS - Forme : SAS - Adresse du siège : 3 Avenue Marx Dormoy, 03100 Montluçon - Capital : 5 000,00 euros - Numéro unique d'identification : 919 212 167 - Lieu d'immatriculation : Montluçon. Par décisions de l'associée unique en date du 27 avril 2026, la société a renoncé au projet commun de fusion simplifiée signé le 04 mars 2026 et déposé au RCS de Montluçon le 10 mars 2026 (dépôt n° 2026/295), dont l'avis avait été publié au BODACC « A » du 11 et 12 avril 2026, annonce n° 36. Cette renonciation intervient avant l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce et avant toute prise d'effet de l'opération. Aucun transfert de patrimoine n'est intervenu..